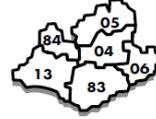


l'agriculteur provençal



SAINTE-VICTOIRE

37 médailles obtenues

par l'appellation. **PAGE 9**

vigneetvin

Sainte-Victoire → L'association des Vignerons de la Sainte-Victoire a présenté à Trets le 26 février dernier ses vins primés à Paris. Encore un bon millésime.

Les Sainte-Victoire médaillés à Paris

C'est devenu un rituel. Comme chaque année, l'association des Vignerons de la Sainte-Victoire présente les vins de l'appellation primés lors du dernier concours général agricole de Paris. Une rencontre dans l'enceinte de la vinothèque avec la presse et les élus a permis de faire le point.

Une AOP en voie de développement

Le président Olivier Sumeire a de nouveau rappelé les typicités de cette sous-appellation au sein des Côtes-de-Provence. Rappelons que l'AOP Sainte-Victoire a été créée par décret au journal officiel le 10 février 2005 et n'a cessé depuis de poursuivre son développement en gamme et volumes (plus de 25 000 hl en 2014 contre 22 000 hl en 2013). Ce qui a permis au président Olivier Sumeire de se féliciter au nom de tous les vignerons (caves particulières et coopératives) au regard des médailles nouvellement obtenues, symboles de la bonne santé de l'appellation : 37 médailles au total (19 en or, dix en argent et huit en bronze), soit 19 caves et domaines récompensés sur les 28. Un bon ratio.



Nouvelle pluie de médailles pour les Vignerons de Sainte-Victoire autour de leur président Olivier Sumeire.

"Le concours général agricole est le seul qui est organisé sous le contrôle de l'Etat", rappellent les responsables. "C'est un concours de référence reconnu pour son impartialité, conséquence d'un processus rigoureux de présélections et de sélections. En 2014, ce concours a mis en compétition 15 676 échantillons présentés par plus de 3 800 producteurs venant de toutes les régions, dégustés par 3 064 jurés. C'est dire l'importance pour nous d'un concours qui confirme l'homogénéité qualitative de nos produits."

L'association regroupe 28 vignerons (24 domaines et quatre caves coopératives) répartis sur neuf communes, ce qui représente un potentiel de surfaces de 2 643 ha (contre 2 300 ha il y a quatre ans) de vignes dotées de conditions de production spécifique. Le rendement maximum autorisé est de 50 hl/ha (contre 55 hl/ha en Côtes de Provence) avec pour cépages principaux le Grenache, la Syrah et le Cinsault.

La production, qui tournait autour des 1 600 000 bouteilles au début

(80 % de rosés et 20 % de rouges) est passée à près de 3,5 millions de bouteilles en 2014, avec un objectif de commercialisation de 5 millions de bouteilles à moyen terme. A noter qu'une démarche de reconnaissance pour les vins blancs est en cours.

La vinothèque de Trets, siège de l'association, reste une fois de plus l'ambassade viticole locale permettant d'apprécier des vins du terroir positionnés dès leur naissance sur le haut de gamme.

S.L.